



Vitry-le-François

Le 04 février 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance du Jeudi 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le 19 décembre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le salon François 1^{er} de l'Hôtel de Ville à VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire, suite à la convocation faite le 06 décembre 2024, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,

↳ **DÉSIGNE** Madame Catherine VÉGA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. BOUQUET, MOUTON (jusqu'à 20h00), Mme RÉOLON, MM. BURCKEL, TINDILLIÈRE, Mme VÉGA, MM. GONTHIER, GREENHALGH, FONTAINE (jusqu'à 20h10), Mmes SERRE, PARIS, M. TESTA, Mmes BAUMEL (à partir de 18h20), GOUILLY, LEPAGE (à partir de 18h20), COLSON, FAVIER, MM. CARDOSO, ROCH, BEAUJOIN, TRIOLET (à partir de 18h15), EL GHALLOUSSI (à partir de 18h10), MIRGODIN.

Absents excusés : Mmes COLLIN, JACQUEMOT, BERTIN, MM. HMISSI, MAUPOIX, Mmes CHEMINI, MUNSTER, GOLLÈS, M. ERRE.

Absent : M. DUCHÊNE.

11 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓M. MOUTON donne pouvoir à M. CARDOSO (à partir de 20h00) ;
- ✓Mme COLLIN donne pouvoir à M. BOUQUET ;
- ✓Mme JACQUEMOT donne pouvoir à Mme RÉOLON ;
- ✓M. FONTAINE donne pouvoir à M. GONTHIER (à partir de 20h10) ;
- ✓Mme BAUMEL donne pouvoir à M. GREENHALGH (jusqu'à 18h20) ;
- ✓Mme BERTIN donne pouvoir à Mme VÉGA ;
- ✓M. HMISSI donne pouvoir à M. TINDILLIÈRE ;
- ✓M. MAUPOIX donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- ✓Mme CHEMINI donne pouvoir à Mme SERRE ;
- ✓Mme MUNSTER donne pouvoir à M. MIRGODIN ;
- ✓Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET (à partir de 18h15) ;

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
1	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire
2	SPL-XDEMAT – Examen du rapport de gestion du conseil d'administration 2023
3	Dérogation au repos dominical
<u>FINANCES</u>	
4	Budget principal – Exercice 2024 – Décision modificative n°3
5	Budget primitif 2025
6	Avances sur subventions 2025
7	Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'association Vitry Synergic
8	Autorisation de programme 2024 - Actualisation
9	Budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits
10	Tarifs municipaux – Année civile 2025
<u>PERSONNEL MUNICIPAL</u>	
11	Tableau des effectifs – Création d'un poste à temps complet
<u>MARCHÉS PUBLICS</u>	
12	Création d'un groupement de commandes pour des travaux d'hydrocarbure et d'inspection télévisée du réseau pluvial – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes
13	Lancement d'une consultation de travaux portant sur la rénovation thermique des bâtiments des services techniques municipaux – Autorisation donnée au maire de signer les contrats

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal

☞ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu du Conseil Municipal au Maire.

Monsieur le Maire informe que la délibération relative à la décision modificative n°3 du budget principal n'étant plus nécessaire, elle est retirée de l'ordre du jour.

Par ailleurs, dans le contexte actuel suite au passage du cyclone à Mayotte, je vous demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour afin d'apporter une aide aux sinistrés.

Arrivée de M. EL GHALLOUSSI à 18h10.

M. EL GHALLOUSSI demande pourquoi nous n'avons pas eu le procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre ?

M. le Maire répond qu'il n'est pas terminé.

M. EL GHALLOUSSI : s'agissant de la délibération n°9 sur la friche Sarreguemines du dernier conseil, est-ce qu'il y a des élus dans la majorité qui sont concernés de près ou de loin par le projet de friche et par les cessions foncières ? Est-ce que ces élus ont voté le 22 novembre ?

M. le Maire : non et d'ailleurs ça appartient à la chambre de commerce.

M. EL GHALLOUSSI : il y a des emprises foncières, il y a des parcelles qui appartiennent à des privés.

M. le Maire : oui mais ils ne sont pas, pour l'instant, concernés.

M. EL GHALLOUSSI : non mais comme on a voté.

M. le Maire : ils ne sont pas compris dans l'emprise EPFGE.

M. EL GHALLOUSSI : c'est juste que d'habitude quand un élu est concerné par une association ou sur une délibération...

M. le Maire : oui mais ce n'est pas à l'ordre du jour, maintenant on revient à l'ordre du jour s'il vous plaît. J'ai répondu. Après c'est possible qu'il y ait des cessions mais pas à ce stade.

Délibération 14 – Administration Générale – Cyclone CHIDO - Solidarité envers le Département de Mayotte

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **ATTRIBUE** une subvention de 5.000,00 € à Protection civile - siège social : FNPC – Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN ;

↳ **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Délibération n°11 : Personnel Municipal – Tableau des effectifs – Création d'un poste à temps complet

M. MIRGODIN observe que l'on crée un poste de catégorie B pour la communication institutionnelle, alors j'imagine que c'est +1, -1 par rapport à ce que l'on avait voté en octobre. Alors combien de personnes au cabinet qui sont en charge de la communication institutionnelle dans notre collectivité ?

M. le Maire : au cabinet il n'y a personne.

M. MOUTON : à part le directeur.

M. MIRGODIN : et au service communication il y a combien de personnes ?

M. MOUTON : deux personnes.

M. MIRGODIN : 2 personnes et + 1 du coup ?

M. MOUTON : oui celui que l'on va créer. Il n'y a pas de création de poste, il n'y a pas un effectif supplémentaire.

M. le Maire : on revient à la situation antérieure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN,

↳ **DÉCIDE** la création d'un poste de rédacteur à temps complet ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au recrutement d'un rédacteur contractuel sur le poste de graphiste, selon les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique, en contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée déterminée, en application de l'article L.332-9 du Code général de la fonction publique ;

↳ **DIT** que la rémunération de cet agent sera calculée en fonction de son expérience professionnelle et du niveau de formation, sur la base de la rémunération afférente respectivement à la grille de rédacteur territorial (1^{er} échelon indice brut 389 / indice majoré 373, 13^{ème} et dernier échelon, indice brut 597 / indice majoré 508) à laquelle s'ajouteront le cas échéant les primes et indemnités correspondantes ;

↳ **MODIFIE** et **APPROUVE**, en conséquence, le tableau des effectifs ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cet emploi ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires à cette nomination seront inscrits au budget 2025 et suivants.

Arrivée de M. TRIOLET à 18H15.

Délibération n°3 : Administration Générale – Dérogation au repos dominical

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

↳ **ÉMET** un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail le dimanche, à raison des douze dimanches mentionnés ci-dessous pour l'année 2025 ;

12 janvier 2025	1 ^{er} dimanche des soldes d'hiver
09 février 2025	Saint Valentin
25 mai 2025	Fête des Mères
29 juin 2025	1 ^{er} dimanche des soldes d'été
31 août 2025	Rentrée des classes
16, 23 et 30 novembre 2025 et les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025	Les 7 derniers dimanches des fêtes de fin d'année

Arrivées de Mmes BAUMEL et LEPAGE à 18h20.

Délibération n°5 : Finances – Budget primitif 2025

M. EL GHALLOUSSI observe qu'après avoir écouté attentivement et notamment trois points soulevés dans ce budget primitif 2025, « ville inclusive et solidaire », avec des subventions aux associations pour l'instant maintenues à l'identique ; préservation du patrimoine, en référence probablement à la Collégiale et bien évidemment à la prison ; ville verte, la mobilité douce, les espaces verts, l'intracring, l'éclairage intelligent, le sujet de la décarbonation la SEM Vitry Energie n'a pas été évoquée.

Pour rappel, on a eu une présentation récemment du rapport d'activité de la SEM Vitry Energie, on ne peut que s'interroger, comment allez-vous faire avec les 1.200 démolitions au Hamois qui n'étaient pas prévues au moment de la création de la SEM mes chers collègues. D'ailleurs il y avait un article encore récemment dans la presse, une forte recherche de nouveaux clients qui pourraient être et qui doivent être aussi d'autres clients que les collectivités territoriales, c'est intéressant et c'est important de raccorder le maximum d'équipements publics mais au final c'est le contribuable qui paye. Mais vous n'en parlez pas du tout et on ne sait pas du tout comment elle va être financée à l'avenir cette SEM Vitry Energie et notamment l'impact dans le budget, on ne sait pas. La Ville est quand même actionnaire majoritaire, je ne vois pas le privé dans cette opération faire cadeau des déficits. Vous avez parlé d'une ville qui s'aménage et qui se modernise, j'imagine que vous faites référence principalement au renouvellement urbain qui est quand même dans le cadre du programme de renouvellement urbain 1. Aujourd'hui le nouveau programme de renouvellement urbain démarre seulement au Hamois et notamment au travers des démolitions, avec action cœur de ville on a les nombreuses réhabilitations et constructions de logements sociaux en ville par les bailleurs qui contribuent à l'aménagement, à l'urbanisme de la ville.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'opposition s'inquiète quand même d'une possible dégradation des services publics, il y avait un article dans la presse aujourd'hui, vous voulez être rassurant en évoquant que vous aviez demandé à l'ensemble de votre direction et de vos services de mener une campagne d'économies à hauteur de 5 %, la prudence mes chers collègues et vous avez raison Monsieur le Maire est plutôt de mise dans ce contexte, qui est marqué principalement par les incertitudes politiques et économiques. Aujourd'hui on n'a pas trop de visibilité mais peut-être que demain vous allez devoir faire des choix en cours d'exercice par rapport à des départs en retraite, à devoir répartir autrement la charge de travail aujourd'hui des agents, qui font un travail très important et il faut souligner leur engagement au quotidien pour la collectivité mais comme vous parlez d'investissement et notamment d'équipement public, forcément des nouveaux équipements en 2025 c'est un coût et ça impacte forcément le fonctionnement et dans les différentes opérations que vous avez citées pour 2025, la construction, l'aménagement à la Fauverge d'un pumptrack qu'on ne connaît pas aujourd'hui, parce que c'est encore à l'étude, seuls 35.000,00 € pour la maîtrise d'œuvre ont été présentés. 380.000,00 € pour le coût hors taxes donc environ 420.000,00 € pour ce nouvel équipement, à titre de référence celui de Saint-Dizier c'est 4.500 m de goudron, 300 m de pistes, différents aménagements, des ponts, etc, pour un coût total au final d'environ 300.000,00 € mais cet équipement j'imagine que demain il va revenir en matière de gestion à la Communauté de communes ou à la Ville, à la direction de la vie associative et des sports mais il faudra des agents pour l'entretenir ce nouvel équipement et vous n'en parlez pas trop.

La réhabilitation et la requalification de l'ancienne prison qui va devenir quand même, on n'en parle pas assez, un équipement multi-usage pour différents publics et différentes activités, il va bien falloir quelqu'un ou une direction, des agents, pour l'entretenir et le faire vivre cet équipement. On a parlé aussi et vous avez parlé dans le cadre du renouvellement urbain, notamment dans les quartiers prioritaires, du parc Léo Lagrange, un équipement à plus d'1 million d'euros qui va forcément nécessiter demain davantage d'entretien et de gestion. D'ailleurs je rappelle les propos de Monsieur MOUTON en charge de la politique de la ville et du renouvellement urbain qui disait que cette opération devait absolument commencer cette année sinon on perdait la subvention DPV mais est-ce qu'il y avait urgence à démarrer cette opération surtout qu'il n'y a pas d'habitants ou plus actuellement sur le quartier du Hamois et le bailleur social qui continue à démolir dans son parc est seulement aujourd'hui en phase de chantier. Plusieurs investissements, juste au niveau du parc Léo Lagrange et de la réhabilitation de l'ancienne prison, on est déjà à plus de 4 millions d'€ en matière d'investissement alors qu'il y a aussi d'autres priorités et d'autres nécessités sur le territoire et notamment les voiries Monsieur le Maire dans certains endroits de la ville et dans certains quartiers, en 2025 il est fléché à 80.000,00 € pour l'entretien des voiries, quand on sait et quand on regarde les besoins sur le territoire au niveau des voiries, celle dans le cadre du renouvellement urbain sont financées. La rénovation de certains équipements sportifs, vous fréquentez aussi l'ensemble des équipements sportifs de cette ville et quand vous allez et quand les enfants vont notamment au parc Fabien Ghiloni où il est difficile d'avoir 3 ou 4.000,00 € pour acheter un filet pour les pigeons, quand on regarde la sécurisation au niveau des abords de cet équipement. Quand on regarde dans les équipements culturels la médiathèque François 1^{er}, vous y allez souvent, les écoles y vont, les

enfants, les habitants et vous avez des seaux d'eau partout dans la médiathèque parce qu'il y a des fuites tout simplement, et on n'arrive pas à entretenir, vous m'avez dit la dernière fois qu'il faudra que l'on change carrément la toiture, qu'est-ce que l'on attend ? Qu'elle s'écroule sur quelqu'un ? Dans le cadre des opérations, vous avez aussi évoqué la question du nouveau quartier prioritaire depuis le mois de janvier de la Fauvarge mais on ne parle plus du tout du quartier de la Haute Borne, dans lequel dans le cadre de cette mandature était prévue la construction d'une maison de quartier ou le quartier du Désert qui disparaissent complètement dans cette fin de mandature, investissement ou comme priorité. Donc voilà mes chers collègues ce que j'avais à vous dire par rapport à ce budget.

M. le Maire : vous nous faites un commentaire incohérent en nous disant qu'on a oublié tel ou tel truc. Aujourd'hui, il vous est proposé un budget qui est équilibré, qui maintient un haut niveau d'investissement, qui désendette la Ville, qui maintient la fiscalité, qui maintient les services publics, qui maintient les subventions et les financements aux associations, et qui crée donc de l'inclusion, du vivre ensemble et de la cohésion sur le territoire. Alors vous devriez plutôt vous dire, oui on n'est pas d'accord avec tel truc mais c'est quand même pas mal, allez voir chez nos voisins comment ils vont faire leur budget, où ils en sont. Finalement dans le contexte où l'on est, ce budget est assez exceptionnel. D'abord vous avez parlé de médiathèque François 1^{er}, peut-être que vous avez été traumatisé par le nom de François Mitterrand c'est possible, mais écoutez on n'a pas de médiathèque François 1^{er}, et ça montre que vous ne maîtrisez même pas le nom des équipements de la ville.

Cette médiathèque fonctionne, vous avez même osé dire que le toit pourrait tomber sur les usagers. Mais enfin arrêtez, ce genre de baliverne. Il y a effectivement des difficultés récurrentes parce que la toiture est en métal. Il faudra certainement la changer mais il n'y a pas de danger. En revanche, vous ne l'avez pas relevé mais il y a 100.000,00 € qui sont engagés pour la Maison de la Petite Enfance qui sont beaucoup plus urgents parce que c'est un bâtiment dont la conception pose aujourd'hui beaucoup de problèmes et c'est bien pour cela qu'on l'a priorisé dans le cadre de l'entretien du patrimoine de manière à le rénover complètement. S'agissant des équipements qui vont venir comme le pumphack, comme Léo Lagrange, vous commencez par nous dire « vous allez faire un investissement mais vous ne pensez pas au fonctionnement », mais attendez jusqu'à présent Léo Lagrange est entretenu donc il y a des équipes qui interviennent, le parc doit être rénové mais ce sont les mêmes équipes qui vont aménager, qui vont entretenir un équipement qui existe déjà même s'il a un peu plus de surface. A la Fauvarge c'est pareil, il y a des équipes qui sont affectées pour entretenir l'espace, et qui seront là aussi pour entretenir un espace différent, reconfiguré.

Pourquoi il n'y a plus ce terrain de foot ? Parce qu'il n'était pas nécessaire, parce que depuis que l'on a fait le terrain synthétique, il y a plus de jeux sur la partie principale du stade et ce terrain qui était sur un ancien étang n'était pas de très bonne qualité. Il n'est donc plus aujourd'hui nécessaire il a donc été retiré de l'offre d'équipement sportif à destination des équipes de foot. Voilà, on a rationalisé et en fait il n'y a pas de dépenses nouvelles.

Quant à la SEM, elle a ses recettes, elle ne demande pas de subvention d'équilibre à la Ville, la SEM en fournissant de la chaleur à la Ville comme elle va en fournir au Département, comme elle va en fournir à d'autres équipements, elle permet à ces collectivités de diminuer leurs dépenses de chaleur, donc ne dites pas qu'il y a des subventions, il n'y a pas de subvention, il y a simplement un service économique qui est assuré et qui permet d'avoir une fourniture à meilleur prix que ce que le marché offre, et de fourniture décarbonée. C'est quand même un modèle vertueux. D'ailleurs ceux qui vous ont précédé ici ont voté contre la création de la SEM en disant qu'il fallait s'en remettre au marché. Si on les avait écoutés, le marché c'était le gaz, eh bien les gens s'en rappelleraient aujourd'hui. Il y a eu un vote, une majorité et je remercie celles et ceux ici et puis à la Communauté de communes qui ont fait confiance à ce pari dans la modernité et dans la décarbonation et donc c'est un équipement qui fonctionne.

Ensuite concernant le Hamois, il y a des engagements qui ont été pris, il y a un bailleur qui a pris des engagements à une époque et je rappelle même que ce bailleur à l'époque avait voulu nous vendre le réseau qui appartenait à la collectivité. Il voulait les vendre 1 million à la collectivité alors que cela nous appartenait. Alors devant les tribunaux, ils diront qui a raison ou qui a tort mais dans le cas d'espèce, celui qui a souscrit un engagement est donc obligé par sa signature, après qu'il y ait un règlement entre les partenaires, ce qu'on peut souhaiter, c'est que ceux-ci trouvent un accord comme cela a pu se faire dans d'autres villes. Il y a eu des opérations ANRU et il y a des possibilités

mais elles passent par le dialogue entre les partenaires et en tous les cas ce n'est pas quelque chose qui va peser sur les finances de la SEM. Il y a des partenaires privés au capital, la caisse d'épargne ce n'est pas une entreprise publique, elle est au capital de la SEM, c'est une boîte privée, c'est une société pardi. Les bailleurs ce sont des sociétés anonymes, ce ne sont pas des sociétés publiques, donc il y a des capitaux privés qui sont engagés là-dedans, il ne faut pas dire n'importe quoi. En tous les cas je vous engage à rectifier pour l'avenir vos propos sur le sujet des capitaux privés. Les sociétés anonymes ce sont des capitaux privés avec une obligation, avec une mission, ce sont des entreprises qui ont une mission particulière. Alors vous avez parlé de la prison, à l'issue de la guerre il restait trois bâtiments appartenant à la collectivité qui n'ont pas été détruits, la Collégiale, tout l'espace Paul Bert avec Simone de Beauvoir et le micro quartier à pans de bois de la prison avec la prison. A partir du moment où cet équipement n'a pas été détruit, à un moment il y avait la toiture qui fuyait, on l'a refaite sinon on allait ruiner ce bâtiment. A partir du moment où il n'a pas été détruit, et parce qu'il n'y a plus qu'une prison comme ça en France datant de 1840, elle mérite donc d'être préservée. Elle fait partie de notre patrimoine et puis l'aménagement va se faire progressivement en fonction des possibilités, on tient compte de la réalité, donc on va échelonner. Par exemple on a des financements pour faire une opération cette année, peut-être que l'on en fera beaucoup plus, mais peut-être que l'on n'aura jamais de financement du Département, parce que le Département est à bout de souffle, il faut qu'il fasse face à ses échéances et à ses obligations, alors on demandera mais on ne se fait pas d'illusion. Donc on va tenir compte de la réalité du monde dans lequel on est et les programmes vont s'adapter à la réalité du monde dans lequel on vit. C'est ça la gestion des collectivités et ça permet d'ailleurs de reprendre le mot de Pierre Mendès France « gouverner c'est prévoir ». Donc on va faire avec la situation dans laquelle on est, il n'y a pas matière à crier au loup, il y a simplement une cohérence qui s'inscrit d'ailleurs dans la sauvegarde de ce micro-quartier et d'un lieu qui mérite d'être protégé et qui mérite aussi d'être connu, à partir du moment on ne l'a pas ruiné, on ne l'a pas détruit, on ne va pas ajouter une nouvelle destruction à ce que la guerre n'a pas détruit, donc on a la responsabilité de l'entretenir, de le préserver et de le transmettre puisque c'est un bien collectif. Il faut donc arrêter de faire des fixations comme ça, et de la même manière comme il est dans un quartier où il y a de vieilles maisons à pans de bois qui sont l'histoire de la ville, on a donc contracté avec la Fondation du patrimoine pour aider les propriétaires qui ont des investissements à réaliser sur leur façade pour trouver des financements qui vont s'ajouter à l'OPAH-RU etc, mais c'est un élément en plus. On parle de défiscalisation mais tout cela ça forme un ensemble, c'est l'histoire de notre ville, il faut être fier de votre ville, il faut porter son image et quand il se fait des choses positives, ensemble on les porte, même si parfois on a des voix différentes. Soyez positif, soyez constructif.

M. EL GHALLOUSSI : vous venez de dire que « gouverner c'est prévoir ». En matière d'aménagement notamment devant notre belle mairie, l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville qui a quand même démarré dans les années 2021, même avant, cette opération Monsieur le Maire qui va entraîner encore des crédits, en 2024, puis 2025 dans des paiements. Du coup cette opération a coûté combien ?

M. le Maire répond qu'il n'a pas le chiffre exact, ce qu'il peut dire, c'est que l'on a vu que les pavés bougeaient. D'abord ce qu'il faut savoir, c'est que ces pavés sont fabriqués en Alsace, moitié de la fabrication de l'usine va en Allemagne et en Allemagne les pavés sont posés, il n'y a pas de problème, et ce qui est posé en France pose problème. On s'interroge donc plus particulièrement sur la mise en œuvre. L'entreprise avait monté, on a fait remonter, même résultat, on a vu que ça bouge. Alors il n'y a pas que les camions qui circulent, mais l'entreprise doit d'abord livrer un ouvrage bien réalisé, ce ne sont pas les pavés en soi qui sont la cause, il y a eu une difficulté, donc il y a la responsabilité de bon achèvement qui pèse sur l'entreprise et on a eu une discussion évidemment. On n'était pas satisfait, donc pour ne pas aller en contentieux où on en aurait pour 5 ou 6 ans, on a décidé un compromis de 50.000,00 € et donc on a reposé, et les anciens pavés sont en stock aux services techniques et ils vont resservir ailleurs. Par exemple quand on va faire des actions sur telle ou telle place du centre-ville, eh bien on pourra les réutiliser. Déjà à côté de la Collégiale il y a la place Royer Collard, ses pavés vont être reposés à cet endroit.

On a donc préféré passer un accord de compromis avec l'entreprise, avec le groupe, que de partir à un contentieux qui nous amenait à 5 ans parce que pendant 5 ans il pouvait y avoir de nouvelles dégradations et éventuellement la mise en cause de la responsabilité de la collectivité et donc on a voulu éviter cela et c'est donc un acte de gestion pragmatique et d'adaptation par rapport à une situation que l'on a subie. Les reprises précédentes c'est l'entreprise qui les a prises en charge. C'est finalement une opération qui nous a conduits à la tête d'un stock de pavés que l'on va pouvoir réutiliser sur des endroits où il y a une circulation plus douce ou piétonnière mais ce n'est le pavé en soi, c'est la mise en œuvre qui a posé problème et la mise en œuvre c'est le fait de l'entreprise à laquelle on a passé commande. Vous savez bien souvent on dit qu'il vaut mieux un bon compromis qu'un mauvais procès, si c'est un procès qui dure 5 ans, pendant ce temps-là il peut se passer beaucoup de choses, donc voilà c'est le choix que nous avons fait. Je pense que cela éclaire votre lanterne et vous donne satisfaction parce c'est un rendu qui est bien.

M. MIRGODIN souligne que sur la forme il ne croit pas que l'on puisse nous accuser de ne pas être une opposition constructive d'ailleurs ça se traduit par nos votes. On vote la majorité des délibérations dans ce conseil municipal, on ne pratique jamais la politique de la chaise vide. Nous faisons des propositions, certaines sont acceptées d'ailleurs, j'ai déjà posé des amendements qui ont été adoptés par cette assemblée. Il s'attelle et s'efforce d'être constructif et c'est un débat sain ; d'ailleurs dans une démocratie si l'on était tous d'accord cela n'irait pas, donc heureusement que l'on a des divergences, des désaccords sur le fond, parfois sur la forme et que l'on puisse les exprimer sereinement dans cette assemblée.

Effectivement on est dans une incertitude budgétaire au niveau national, dans une situation qui n'est pas inédite mais qui est rare et on n'a pas de loi de finances et on n'aura pas de loi de finances qui sera adoptée avant la fin de l'année c'est une certitude, alors c'est plutôt une bonne nouvelle pour nous dans l'attente, pourquoi ? Parce que tout ce que l'on avait prévu comme augmentation ou comme baisse que ce soit sur la CNRACL, sur les différentes dotations, sur le FCTVA, tout cela pour l'instant c'est gelé, donc il n'y a pas d'augmentation en ce qui concerne le FCTVA, il n'y a pas de baisse sur les dotations de l'Etat et sur la CNRACL c'est statu quo pour l'instant. Alors c'est une bonne nouvelle en trompe-l'œil parce que dans le contexte que l'on connaît soyons prudents. Est-ce que l'on aura une loi de finances ? Et quand ? Bonne question.

En allant à toute vitesse on n'adoptera pas de loi de finances avant mars parce qu'il y a des délais constitutionnels, et c'est pour cela qu'il semblerait de bon aloi d'avoir au moins un petit correctif budgétaire dès janvier qui intègre un certain nombre de mesures et dans lesquelles peut-être potentiellement il y aurait des mesures qui auraient un impact sur nos collectivités, et voilà on est dans une période d'incertitude et peut-être que l'on n'aura pas de budget. Alors selon les indiscretions suite à la réunion qu'il y a eu à Matignon avec les forces politiques et le 1^{er} Ministre, il semblerait que le 1^{er} Ministre soit plutôt favorable à reprendre le texte qui était actuellement en discussion s'agissant du budget et il faudrait faire pareil pour le budget de la sécurité sociale. Enfin tout cela pour dire que je suis assez favorable à ce que nos collectivités puissent présenter leur budget en décembre quand c'est possible. Mais cette année c'était quand même une année un peu particulière et c'est vrai que dans certaines instances on a eu ce débat lors des orientations budgétaires du SDIS, par exemple. On a pu dire qu'il y a tellement d'incertitudes qu'il faut décaler le vote du budget, moins d'impact en ce qui nous concerne mais quand même des impacts. Alors le fait d'avoir une année budgétaire comme celle-ci avec le vote d'un budget en décembre fait que l'on n'utilise pas la procédure des reports mais on inscrit ou l'on réinscrit des crédits d'investissement qui n'ont pas été réalisés en 2024 mais on n'a pas le détail, alors c'est la 1^{ère} question.

Vous nous dites page 8 que comme il a été indiqué dans le ROB, une partie significative des dépenses d'équipements 2025 concerne le lancement de nouvelles opérations, est-ce que vous pouvez donner le détail ? Combien il y a d'inscriptions qui concernent de nouvelles opérations et combien sont des réinscriptions de ce que l'on n'avait pas réalisé sur les années précédentes ?

Page 10 toujours sur l'investissement, sur le produit des cessions 507.000,00 €, est-ce que vous pouvez dire ce que vous avez prévu sur le produit des cessions parce que ce n'est pas précisé dans votre note ?

110.000,00 € pour un diagnostic concernant la maison du commerce et de l'artisanat, si vous pouvez en dire plus ça fait un peu cher pour des diagnostics. Alors vous évoquez toujours page 10 l'AMO pour l'étude sur l'installation d'une maison de santé, est-ce que vous pouvez en dire plus sur l'avancée de cette opération, à savoir la localisation ? J'avais posé la question lors d'un conseil municipal, vous m'aviez dit que ce serait la collectivité qui porterait ce projet de maison de santé a priori ça semble se confirmer sinon il n'y aurait pas cette inscription. Est-ce que l'on a déjà une idée du coût du projet ?

Page 11 en ce qui concerne la Collégiale toujours sur les investissements, vous mettez sur la collégiale 100.000,00 € pour les études et 100.000,00 € pour les travaux, alors c'est 100.000,00 € pour les études globales, c'est pour d'autres travaux à venir ? Si vous pouvez nous donner le coût total des travaux, sinon c'est un peu étrange la façon dont c'est présenté.

Le parc Léo Lagrange vous mettez qu'il y en a pour 1 million d'€ alors c'est du TTC ou du HT ? Et un montant de subvention de 802.000,00 €, ce qui ferait 80 % mais si c'est du TTC on aurait 100 % de subvention, ce n'est pas cohérent, déjà 80 % je ne suis pas sûr mais 100 % c'est sûr que non, alors est-ce que ce n'est pas la bonne inscription qu'il y a sur ce poste ?

Vous nous avez beaucoup parlé des certificats d'économie d'énergie on a une inscription au compte 70 en augmentation du fait de la vente mais est-ce que vous pouvez nous donner le détail ? Qu'est-ce que l'on a vendu ? Est-ce qu'il nous en reste ? Est-ce que l'on a tout vendu, ce qui explique que ça monte comme cela d'un coup ? Quel est le stock existant ?

Ensuite sur le chapitre 11 certaines inscriptions appellent des observations de ma part notamment sur les contrats de prestations de service, comment arrive-t-on à une baisse de 77.000,00 € ? Pouvez-vous l'expliquer, pareil sur la voirie, une baisse de 50.000,00 €. Par contre sur la multirisque, c'est surprenant d'avoir une baisse, on est plutôt à une augmentation de 5 à 6 % sur le marché actuel.

Alors les fêtes et les cérémonies, alors est-ce que c'est une erreur de frappe, comment vous pouvez m'expliquer que ça passe de 181.000,00 € à quasiment 250.000,00 € soit 35 % d'augmentation, j'ai été étonné. Ensuite sur nos recettes côté fonctionnement, pourquoi prévoyez-vous une baisse de 3,9 de la DGF ? Alors est-ce que c'est au regard des autres critères, notamment les critères démographiques mais pourquoi on descendrait autant ? Sur les DMTO on est en augmentation, alors c'est plutôt très optimiste parce que vu la situation du marché de l'immobilier, vous savez que les DMTO c'est une partie très importante de nos recettes mais on n'est pas du tout sur ces perspectives d'évolution. Alors sur la TICPE aussi, pourquoi cette baisse de 10 % ? Ensuite sur la compensation, c'est dans les dotations, c'est la fiscalité mais indirecte c'est au compte 74, vous avez compensation des exonérations de la taxe foncière, alors là c'est pareil c'est en augmentation, alors pourquoi ? J'imagine que c'est une compensation due au logement social ? Parce que les bailleurs sociaux sont exonérés de taxe foncière pour les nouvelles constructions mais est-ce que l'on a un tel impact dès 2025 d'une augmentation de 16 % de cette compensation sur les nouvelles constructions, il y a autant de nouvelles constructions sur 2025 ? Dans la continuité du commentaire fait lors des orientations budgétaires, on continue à s'endetter, c'est un fait que l'on s'endette cette année, alors il faut faire attention sur les dépenses notamment au chapitre 12, il faut gérer absolument la masse salariale et sur les impôts par exemple qui sont une part importante de nos recettes. On voit qu'en fait on a une baisse de 2 % des bases physiques parce qu'on a une hausse mais limitée à 1,7 et en fait une baisse de 0,33 donc quand on additionne tout cela, ça fait que nos bases physiques baissent du niveau de 2 %. C'est inquiétant pour l'avenir parce que si on ne connaît pas une augmentation de ces bases de la revalorisation, cela voudrait dire qu'en fine on aurait un produit qui serait en baisse. Alors on a le débat sur la prison, mais ce sont des choix politiques, que je ne partage pas parce que je considère que ce n'était pas la priorité dans notre collectivité d'avoir un investissement de cette importance eu égard à d'autres priorités. Je le redis pourquoi n'avons-nous pas utilisé cet argent pour faire des aménagements de sécurité sur la nationale 4 à cette hauteur, à l'image de ce qui avait été fait par votre prédécesseur sur la partie qui vient de Châlons ? Alors vous m'aviez dit une fois « oui mais c'est une route nationale, ça appartient à l'Etat », alors premièrement elle n'appartiendra plus à l'Etat, enfin encore juridiquement et elle sera transférée pour la gestion à la Région. Par contre ou vous avez tort et je ne suis pas d'accord, les aménagements de sécurité, peu importe la domanialité de la route, se font par la collectivité bien sûr en accord avec le propriétaire de la route.

C'est ce qui permet aux Communes par exemple, et vous avez dans cette collectivité fait des aménagements de sécurité sur des routes départementales, à la charge de la Commune. Vous voyez par exemple une des priorités que nous aurions faites et qui aurait amélioré la sécurité de nos concitoyens, la sécurité des collégiens qui se rendent au collège des Indes plutôt que cette opération sur l'ancienne prison. Et enfin question complémentaire, sur les cimetières, non pas sur la végétalisation, mais sur la sécurité, où en est-on sur la vidéoprotection ? Sur le nouveau portail qui doit être mis en place pour améliorer la sécurité ? Parce qu'un certain nombre de nos concitoyens, d'ailleurs il y a eu une intervention dans la presse de notre collègue Catherine VEGA, se plaignent de vols à répétition au sein du cimetière, donc si vous pouviez nous faire un point sur l'amélioration de la sécurité.

M. le Maire souligne que finalement vous avez peu de choses à dire sur la tenue de nos comptes, sur la qualité de notre gestion et la gestion passée qui nous permet aujourd'hui de maintenir la section de fonctionnement et d'avoir un haut niveau d'investissement ce qui permet de soutenir l'emploi local et l'activité, ce n'est pas un budget récessif, en tous les cas il n'apportera pas sa contribution à un projet d'austérité dont on voit bien les conséquences qui avaient été évaluées entre 12 et 13 milliards de recul de l'investissement local. D'abord la DGF ce sont nos estimations qui sont directement issues de la version initiale du projet Barnier, donc on est parti là-dessus, maintenant si les mesures devenaient un peu meilleures eh bien on les prendrait en compte. Donc on est parti sur une hypothèse qui était de faire un budget dans le cadre d'un plan d'austérité décidé au niveau national avec les impacts que ça a pour les collectivités en tenant compte du calendrier au moment où on l'a préparé. S'il y a des améliorations en cours d'exercice eh bien ce seront des produits qui viendront ultérieurement et qui seront repris au mois de juin et donc ce n'est pas un problème, en tous les cas ça a permis de tenir la dépense.

Les DMTO reflètent comment le marché s'est tenu en 2024, il y a beaucoup d'activités et donc on a tenu compte de l'état des opérations engagées, alors peut-être parce que le foncier est moins élevé ici qu'ailleurs, en tous les cas il y a une activité qui est soutenue. Pour les CEE, ils sont valorisés au fur et à mesure de la réalisation des travaux et donc c'est la réalité totale de ce que nous pouvons enregistrer. Pour le foncier bâti, en particulier il y a l'impact de la reconnaissance du quartier de la Fauvarge en quartier politique de la ville mais ce sont les exonérations que vous avez évoquées.

La TIPCE ce sont des ajustements en fonction de la réalité. La Collégiale, au total le programme est à 7 millions nonobstant ce qui a déjà été fait. Sur les opérations anciennes et les opérations nouvelles, les opérations nouvelles sont à 3,8 millions, il y a des opérations comme Léon Bourgeois, on l'a retardé parce que le Département nous l'a demandé, donc il y a des opérations qui sont échelonnées. Les ventes, il y a une partie de l'école Jules Verne, les logements, après l'école maternelle va être totalement réaménagée avec un regroupement. Donc c'est une opération qui va avoir des crédits au niveau du budget de la Communauté de communes. Il y a Somelec, Chris'Auto et Broyage Nord Est, donc ce sont des entreprises qui ont pour projet de s'installer à l'entrée de Vitry-le-François dans la partie où il y a Moretti, etc. Vous avez parlé aussi de la taxe locale sur la publicité extérieure parce que cette taxe est transférée à la Communauté de communes. Les fêtes et cérémonies incluent la totalité des animations. Vous avez fait un commentaire sur la RN4, c'est une route nationale, c'est un sujet évidemment, la route est en cours de régionalisation, le vrai projet en ce qui la concerne c'est la déviation, le temps passe et la déviation n'a pas beaucoup avancé, c'est un constat, maintenant la Région a pris des positions et nous avons dit que nous n'entraverions pas les positions de la Région qui rencontrera certainement des difficultés à mettre en œuvre son projet mais celles-ci ne viendront pas de nous et en ce qui concerne la RN4, nous sommes dans le cadre d'un ANRU 2 et que le projet c'est de faire en sorte que les opérations soient engagées et financées. Alors ce n'est pas du tout acquis mais c'est un combat, on a une mesure qui est toujours pendante à savoir une mesure de régulation avec un arrêté municipal au titre du pouvoir de police, nous avons été déférés au tribunal avec un référé liberté de la part du Préfet. Finalement quand on lit les attendus c'est match nul parce que le tribunal nous dit que nous sommes fondés à prendre cet arrêté mais qu'il faut réduire l'amplitude des périodes de fermeture, c'est toujours devant nous. L'Etat s'est engagé à faire un certain nombre d'actions pour mesurer, caractériser, quantifier, déterminer l'origine, nous on a fait ce que l'on pouvait avec nos moyens d'observation, ce travail n'est pas tout à fait terminé mais nous avons toujours dit et moi personnellement à la préfecture et

au Préfet que l'on pouvait ressortir cet arrêté quand on l'estimera opportun. En tous les cas si les engagements qui ont été pris ne sont pas tenus eh bien nous ressortirons l'arrêté et on verra bien à ce moment-là. Mais il ne faut pas être dans la confrontation systématique et on a plusieurs moyens d'action, on peut jouer à nouveau sur la régulation avec les feux pour limiter les vitesses de transit, tout cela est tout à fait possible et en ce qui nous concerne on est dans une discussion avec l'Etat, on n'est pas dans l'idée d'un transfert de responsabilité et de prendre à nouveau un transfert de charges aux dépens des finances de la collectivité parce que chacun doit assumer ses responsabilités. On a une route nationale, on a un pouvoir de police, on n'hésite pas à l'utiliser mais on n'a pas à se précipiter vers l'Etat pour faire à sa place ce qu'il ne fait pas. Par contre quand on voit que les routes se détériorent, nous le signalons. Après, de manière transitoire, dans le cadre d'une évolution vers la réalisation d'une déviation il y a des mesures sur lesquelles il y a un engagement contractuel, cela peut s'imaginer mais pour l'instant l'Etat n'est pas sur cette ligne-là et cette idée peut être explorée mais on ne peut pas aller beaucoup plus loin à ce stade, sinon ce serait abattre toutes nos cartes et engager une discussion avec une forme de naïveté c'est le meilleur moyen pour ne jamais obtenir un engagement sérieux de la part de l'Etat. Voilà, la réalité c'est que le service public est maintenu, on veille à tout cela et croyez-moi c'est un engagement déterminé de l'ensemble de l'équipe municipale, des services qui ont travaillé pour s'adapter au contexte dans lequel on est. D'ailleurs je tiens à remercier la totalité des collaborateurs de la collectivité pour s'être engagés et avoir bien compris le message que nous avons fait passer de s'inscrire dans une dynamique d'un service public, efficace et dynamique qui va s'adapter aux temps dans lesquels nous vivons et qui préserve l'essentiel et qui en tous les cas préserve le fait que le service public c'est le bien commun de tous les Français et en particulier pour reprendre un mot qui n'est pas le mien, c'est déjà le bien commun de ceux qui n'ont rien.

M. MIRGODIN : vous avez oublié certaines de mes questions, sur les diagnostics.

M. le Maire : sur les 110.000,00 € il y a 10.000,00 € de diagnostic et 100.000,00 € de travaux d'électricité.

M. MIRGODIN : donc 10.000,00 € de diagnostic et 100.000,00 € de travaux ?

M. le Maire : oui parce qu'il y a de l'amiante.

M. MIRGODIN : concernant la subvention ANRU pour le parc Léo Lagrange.

M. le Maire : l'ANRU c'est 60 % et il y a de la DPV. Et c'est du HT.

M. MIRGODIN : donc ce n'est pas le montant de la subvention.

M. le Maire : non mais il y a une partie qui sera aussi financée avec les reprises qui seront faites au mois de juin. Ça c'est le lancement de l'opération.

M. MIRGODIN : donc il faudra modifier cela par les services sur le document. Vous ne m'avez pas répondu sur la TIPCE ; et sur la compensation de la taxe foncière quel l'impact par rapport à la Fauvargue parce que ces logements étaient déjà construits depuis longtemps et les exonérations avaient pris fin. Pourquoi on budgète une augmentation de la compensation de l'exonération de la taxe foncière ?

M. le Maire : oui mais il y a des exonérations QPV.

M. MIRGODIN : non ce n'est pas ça. Ma question n'est pas sur la DPV, elle est sur la compensation de la taxe foncière. Il y a une ligne budgétaire, il faut être précis, c'est près de 74.833,00 €.

M. le Maire : c'est ce qui a été réalisé cette année.

M. MIRGODIN : vous vous calez sur le compte administratif anticipé, c'est ça ?

M. le Maire : oui, c'est la reprise.

M. MIRGODIN : donc on avait sous budgété en 2024 ?

M. le Maire : on a fait avec les éléments, le budget est prévisionnel, on fait avec les éléments dont on dispose au moment du vote du budget prévisionnel, mais c'est une écriture prévisionnelle et ça se corrige.

M. MIRGODIN : ça je le comprends, on verra au compte administratif mais ce qui est intéressant c'est de comparer et d'expliquer d'où vient la hausse, sinon on la subit et on n'arrive pas à comprendre pour pouvoir anticiper nos inscriptions budgétaires dans les années à venir. Et pour le cimetière vous ne m'avez pas répondu.

M. le Maire : d'abord vous parlez d'un mot qui est impropre « insécurité ». Il n'y a pas d'insécurité au cimetière. Il y a eu des incivilités, il y a eu quelques vols mais il y a des vols dans tous les cimetières de France malheureusement c'est comme ça. C'est souvent lié à des différends entre personnes. La vidéoprotection existe depuis toujours puisqu'elle est au coin de la rue des Cyprès et de la rue de Toulouse. D'ailleurs on a coupé un très bel arbre, un cyprès, c'est dommage, c'était un des plus beaux cyprès de la ville, et maintenant la vue est dégagée. Ça ne veut pas dire que ceux qui s'amuse à déplacer les pots d'une tombe à l'autre ou à prendre les fleurs du voisin seront systématiquement attrapés parce que vous savez comme moi qu'une caméra ne permet pas d'identifier, elle permet de voir mais quant à identifier c'est encore autre chose. Le portail fonctionne, l'engazonnement est terminé, les poubelles pour le tri sont installées, les pictogrammes sont installés, reste à traiter le talus, ça va se faire en janvier/février en fonction de la livraison du matériel pour assurer la clôture et puis il manque encore un panneau pour la circulation qui va être posé. Et puis ce que l'on a observé en prenant les mesures de régulation telles qu'elles sont, c'est que si vous allez à Saint-Dizier, à Châlons, à Reims, vous ne rentrez pas en voiture même si vous êtes handicapé, donc ça c'est un avantage. Et on a donc lancé avec Mme VEGA une campagne pour actualiser la liste des personnes autorisées et finalement elle s'est réduite de 50 % sur les autorisations.

M. MIRGODIN : Monsieur le Maire vous voyez que notre lecture critique permet de faire avancer les choses, on a repéré un certain nombre de choses qui seront corrigées.

M. le Maire : vous avez seulement oublié que le cimetière de Vanault-les-Dames était envahi par une herbe épouvantable.

M. MIRGODIN répond que ce qu'il l'intéresse c'est notre ville, c'est Vitry-le-François, et qu'il a simplement fait des alertes lors du débat d'orientation budgétaire, dans le contexte que l'on connaît. Il est assez inquiet sur les capacités, l'excédent de fonctionnement que l'on pourra dégager, la part importante des dotations de l'Etat dans nos recettes de fonctionnement, la part des impôts et cette baisse des bases physiques est aussi inquiétante, la nécessité et l'importance de continuer et de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, et notamment en ce qui concerne le chapitre 12, ça c'est important. C'est le même problème au niveau de l'Etat et ça doit être un problème aussi ici au niveau de notre collectivité et on voit la traduction sur nos capacités d'investissement parce que vous voyez cette présentation montre que l'on a 6 millions de dépenses d'investissement hors dette sur le budget 2025 tel qu'il nous est présenté. En fait on n'a que 3,8 millions d'inscriptions nouvelles, donc ça montre que les problématiques que l'on aura en fonctionnement demain, nous empêcheront de continuer à investir correctement et de dégager assez d'excédent de fonctionnement, c'est ce que je vous avais dit lors du débat d'orientation budgétaire. C'est aussi une question de priorité, et pour nous une de nos priorités cela aurait été ces opérations de sécurité pour assurer la sécurité de nos concitoyens et des collégiens sur cette partie de route plutôt que la prison. Vous avez fait un autre choix politique, ce n'est pas de la démagogie parce qu'il s'agit de la sécurité de nos concitoyens et la sécurité des plus jeunes d'entre eux. Et de dire toujours que c'est la faute des autres, on aurait pu le faire, on ne l'a pas fait, ça a été un choix politique que je regrette.

M. le Maire souligne qu'on se préoccupe des questions de sécurité, d'ailleurs il suffit de regarder la situation. Vous nous parlez du fonctionnement, le chapitre 12, bien sûr que oui il est tenu. On va faire un petit exercice qui est lié directement à vos propos. Nous avons ici à la Ville un service animation, il y a deux personnels, coût du personnel 87.000,00 € et donc ils mettent en œuvre les programmes d'animation, à cette équipe il y a des vacataires qui sont ajoutés par exemple pour la Place au Soleil, les vacataires c'est 20.500,00 €, au total le coût du service en personnel c'est 108.000,00 €, donc vous dites que l'on ne maîtrise pas le chapitre 12, eh bien on peut supprimer le service animation, si vous le supprimez, vous supprimez la Place au Soleil, vous supprimez les deux personnels, vous économisez 108.000,00 € mais vous pouvez aller plus loin finalement, en supprimant l'animation Place au Soleil, vous supprimez 62.000,00 € et vous en êtes déjà à 170.000,00 € d'économie, c'est une liste à la Prévert. Et puis on peut aller plus loin finalement, Juin en Fête et Carrefour de stars, 63.000,00 € et on en est à 230.000,00 €. On peut encore aller un peu plus loin, aujourd'hui c'est Noël, 50.000,00 € dont en plus 20.000,00 € de vacataires soit 70.000,00 €. Donc si on utilise le chapitre 12, on supprime le service animation avec tout ce qui en découle, résultat on fait -300.000,00 €, résultat il n'y a plus d'animations, c'est ce que vous souhaitez ? Regardez la Police Municipale, alors là c'est un exemple flagrant, au tableau des effectifs il y a 11 personnes, rémunération 610.000,00 €, sans parler des frais de véhicules, la norme nationale qui est admise par tout le monde, INSEE, ministère de l'intérieur, pour les polices municipales c'est 5,3 policiers pour 10.000 habitants, alors si on se met à la norme nationale qu'est-ce qu'il se passe ? On divise par 2 et vous avez encore gagné 300.000,00 €, c'est ce que vous voulez ? Et vous pensez que la gendarmerie nationale sera en capacité de faire le travail de voie publique qu'elle ne fait pas si on supprime moitié de l'effectif ? Enfin, dire que le chapitre 12 n'est pas tenu, ce n'est pas sérieux, ça relève de la démagogie. Prenons le service des sports, ça va faire plaisir à mon adjoint aux sports, au service des sports il y a 9 agents, la rémunération est de 395.000,00 €, alors dire que l'on va supprimer la totalité du personnel ce n'est pas possible puisque l'on a des équipements, mais on pourrait le réduire de 50 % et donc vous ajoutez encore 158.000,00 €. Les cartes d'identité, deux personnels, on le fait pour le compte de l'Etat, rémunération 94.000,00 € parce que ce sont des agents expérimentés, montant de la subvention de l'Etat 24.000,00 €, eh bien on ne fait plus les cartes d'identité, résultat 73.000,00 € d'économie, vous voyez que vos inventaires à la Prévert ça ne tient pas debout, si c'est ce que vous voulez et si c'est cela votre position. Je vous engage donc à ne pas faire de démagogie, les choses sont gérées, les services font ce qu'ils peuvent, travaillent, se réorganisent, rendent un service. Arrêtez de dire que le chapitre 12 n'est pas maîtrisé, sinon voyez à quoi mènent vos élucubrations sur le chapitre 12, ça mène à des coups de hache et à supprimer le service public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorables et 5 avis contraires : M. TRIOLET, Mme MUNSTER (pouvoir), MM. EL GHALLOUSI, MIRGODIN, Mme GOLLÈS (pouvoir),

☞ **APPROUVE** le budget primitif 2025 à un montant de 25.763.954,00 € toutes sections confondues.

Départ M. MOUTON à 20h00 (pouvoir à M. CARDOSO).

**Délibération n°2 : Administration Générale – Société publique locale SPL-XDEMAT
Examen du rapport de gestion du conseil d'administration 2023**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat ;

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Maire de cette communication.

Départ de M. FONTAINE à 20h10 (pouvoir à M. GONTHIER).

Délibération n°6 : Finances – Avances sur subventions 2025

M. EL GHALLOUSSI demande s'agissant de la Sauvegarde, pourquoi l'avance est plus importante cette année ?

M. GONTHIER répond que le montant de l'avance de l'an dernier était basé sur la subvention 2023 où il y avait une baisse sur la Sauvegarde, donc là on se cale sur l'enveloppe 2024.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il ne voit pas de ligne d'avance de subvention concernant l'association Vitry Act. D'ailleurs on a découvert l'existence de cette association le 1^{er} mars 2024 en lisant la presse locale, l'Union, association qui a pour objectif d'améliorer la cohésion sociale, donc plutôt une association avec une mission importante. Lors du conseil municipal en date du 04 avril 2024 et la délibération n°30 concernant le programme d'exécution du contrat de ville cette assemblée a voté l'attribution d'une subvention de 10.000,00 € à l'intention de cette association, 10.000,00 € de la ville de Vitry et 30.000,00 € demandés au bailleur social. Toutes les associations ont un rôle à jouer sur le territoire et il faut saluer leur travail au quotidien et leur engagement pour faire vivre le territoire mais on ne trouve aucune trace d'une création depuis le mois de mars d'une association qui s'appelle Vitry Act, j'ai regardé au niveau Préfecture, Sous-Préfecture, cette association est inexistante. Où est cette association qui devait bénéficier de fonds publics ? Et y compris aussi, on parlait tout à l'heure de fonds privé du bailleur social, apparemment au titre de l'abattement TFPB et il n'y a aucune trace de cette association.

M. GONTHIER confirme que cette association existe.

M. EL GHALLOUSSI : il n'y a de statut nulle part. A la sous-préfecture il n'y a aucune association à ce nom. A chaque fois en début d'année on nous rappelle la même règle, on était déjà intervenu concernant des associations nouvellement créées qui ne pouvaient pas la première année bénéficier de subvention, on a eu le cas une fois avec une association qui s'occupait de la truffe et qui était domiciliée dans une autre commune que Vitry-le-François, voilà mais cette association-là aucune trace et pourtant on lui a attribué des fonds publics.

M. le Maire répond que ce n'est pas parce qu'il y a eu un vote qu'il y a un versement.

M. GONTHIER ajoute que cette association peut refaire une demande de subvention.

M. le Maire : c'est l'appel à projets en ce moment pour le programme 2025 du contrat de ville.

M. GONTHIER : nous allons rechercher.

M. EL GHALLOUSSI : si vous avez les statuts je suis preneur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

☞ **DÉCIDE** d'attribuer des avances sur subventions au titre de 2024 aux associations et organismes désignés ci-après ;

ASSOCIATIONS	Sous-Fonction d'imputation	Avances sur subventions 2024 attribuées	Subventions attribuées en 2024	Avances sur subventions 2025 propositions
E.P.C.C. (fonctionnement)	33	200.000,00 €	602.000,00 € (Fonctionnement)	180.600,00 €
Centre social et culturel (fonctionnement)	33	130.000,00 €	429.000,00 € (Fonctionnement : 389.000,00 €)	130.000,00 €
LA GAULOISE : Convention d'objectifs - emploi sportif	40	20.000,00 €	40.000,00 €	20.000,00 €
SLIDER'S TRIBU - Convention d'objectifs - emploi sportif	40	3.000,00 €	10.000,00 €	3.000,00 €
Mission Locale "L'Etoile"	90	25.000,00 €	50.000,00 €	25.000,00 €
Centre Communal d'Action Sociale	520	510.000,00 €	1.085.000,00 €	540.000,00 €
Association VITRY-SYNERGIC	524	5.000,00 €	10.000,00 €	5.000,00 €
LA SAUVEGARDE * - Mission prévention spécialisée	524	47.500,00 €	105.000,00 €	50.000,00 €
VITRY FOOTBALL CLUB - Contrat d'objectifs - Emploi sportif	40	10.000,00 €	20.000,00 €	10.000,00 €
MOTOBALL CLUB	40	2.500,00 €	5.200,00 €	2.600,00 €

↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

Délibération n°7 : Finances – Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'association Vitry Synergic

M. EL GHALLOUSSI demande à quoi correspondent dans l'article 7 de la convention les 135 jours de travail pour lesquels l'association a des obligations au titre de la collectivité ? Historiquement la collectivité accompagnait cette association notamment pour aller chercher un maximum de chantiers, il y a eu aussi des mises à disposition de personnel et l'on peut, au passage, souligner le travail remarquable qui a pu être fait pendant de nombreuses années par un agent de la collectivité, Monsieur COCHUT sur le chantier peinture. Sur les 135 jours concrètement, ça permet à cette association une assise financière de combien sur la durée de la convention ?

Mme REOLON répond que le but de l'association c'est d'avoir des chantiers ailleurs, et la Ville s'engage à fournir un certain nombre de travaux qui peuvent être menés tout en respectant la condition d'insertion sociale et professionnelle des personnes qui sont en situation de recherche d'emploi et qui sont souvent loin de l'emploi. Donc la Ville s'engage sur 135 jours, sachant que d'autres chantiers notamment le chantier sur l'environnement est mené avec d'autres Communes, et d'autres prestataires. C'est aussi encourager la diversité et c'est aussi offrir la possibilité pour ces personnes-là d'être dans plusieurs endroits et de favoriser ainsi l'insertion sociale et professionnelle avec d'autres chantiers que les nôtres.

M. EL GHALLOUSSI : combien représente l'engagement financier de la collectivité ?

Mme REOLON répond qu'on s'engage déjà sur la subvention telle qu'elle est décrite ici, et puis ensuite on est sur des chantiers qui sont négociés entre nos services techniques et l'association. On est aux alentours de 50.000,00 €. Après on fournit aussi la matière d'œuvre, les fournitures qui permettent les chantiers, notamment en peinture.

M. EL GHALLOUSSI ajoute qu'il a appris que Vitry Synergic avait changé de gouvernance, il y a eu un changement de présidence à la dernière assemblée générale ?

Mme REOLON répond oui et c'est donc Monsieur NEFFAH qui est président et le directeur est M. LELIEVRE. La personne qui suit l'insertion professionnelle est toujours la même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **RENOUVELLE** notre soutien au travail d'insertion de l'association Vitry Synergic en approuvant la convention pluriannuelle de partenariat à passer entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'association Vitry Synergic pour la période 2025-2027 ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette affaire ;

↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025, et le seront aux budgets 2026 et 2027.

Délibération n°8 : Finances – Autorisations de programme 2024 - Actualisation

M. EL GHALLOUSSI demande une explication entre les montants inscrits notamment pour l'opération de rénovation thermique des services techniques municipaux et les montants qui sont inscrits dans la délibération qui nous sera présentée un peu plus tard, notamment les 1.115.000,00 € H.T. pour les services techniques municipaux et par contre, dans la projection on voit que les montants de la délibération n°8 ne correspondent pas du tout.

M. BEAUJOIN répond qu'il n'a pas vérifié s'il y avait une concordance de sommes. Après sur ce qui a été présenté par M. le Maire sur le budget, il y a une concordance des sommes.

M. TINDILLIERE précise que sur les 1.667.050,00 € pour être tout à fait précis c'est l'ensemble de tous les travaux qui peuvent être faits, c'était au marché au début et dans la délibération présentée tout à l'heure les 1.115.000,00 € ce n'est que la partie rénovation thermique du bâtiment. Mais les 1.667.000,00 € c'est l'inscription totale de l'ensemble des travaux que l'on aurait pu faire sur les services techniques.

M. le Maire : ce sont les crédits de paiement inscrits au budget.

M. TINDILLIERE ajoute qu'il ne faut pas confondre cette délibération où l'on présente l'ensemble des travaux qui vont être faits aux services techniques et le projet uniquement de rénovation énergétique des bâtiments qui s'élève donc à 1.115.000,00 €.

M. le Maire précise qu'il y a une distinction entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Les crédits de paiement c'est ce qui s'inscrit au budget pour financer ce qui est fait dans un délai raisonnable et après il y a d'autres inscriptions, cela évite de stériliser les opérations qui vont se faire sur plusieurs mois, elles avancent et on met les crédits en fonction du rythme d'avancement, c'est le principe.

M. EL GHALLOUSSI : sur la réhabilitation de l'ancienne prison, les 4,8 millions sur la projection jusqu'en 2028, ça prend en compte y compris les travaux et les études déjà réalisés, tous les coûts qu'il y a pu avoir et notamment avec les maîtres d'œuvre qui se sont succédés ? Vous avez englobé tous les coûts à l'époque de l'architecte Monsieur GARNIER ?

M. le Maire : oui c'est bien cela.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN,

↳ **MAINTIENT** les autorisations de programme 2024 réhabilitation de l'ancienne prison et du Faubourg Léon Bourgeois au montant voté le 21 décembre 2023 ;

↳ **MODIFIE** le montant de l'autorisation de programme « Rénovation thermique des services techniques municipaux » passant de 2.247.530,00 € à 1.667.050,00 € soit une diminution de 581.480,00 € ;

↳ **APPROUVE** la modification du calendrier des autorisations de programme pour la réhabilitation de l'ancienne prison et la rénovation des services techniques municipaux ;

↳ **VALIDE** les crédits de paiement pour la période 2025-2028 en tenant compte du réalisé 2024 ;

↳ **APPROUVE** en conséquence le tableau récapitulatif ci-dessous :

Opération	AP 2024	AP 2025	CP 2024 réalisé	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Rénovation thermique des services techniques municipaux	2.247.530,00 €	-580.480,00 € Soit : 1.667.050,00 €	13.752,86 €	690.000,00 €	963.297,14 €		
Faubourg Léon Bourgeois	1.350.000 €		3.542,47 €	885.000,00 €	346.457,43 €		
Réhabilitation de l'ancienne prison	4.809.247 €		82.519,63 €	400.000,00 €	1.207.247,00 €	1.3116.480,37 €	1.800.000,00 €

↳ **DIT** que l'actualisation des montants fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°9 : Finances – Budget Primitif 2025 – Fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

- 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors charges de personnel ;
- 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Délibération n°10 : Finances – Tarifs municipaux – Année civile 2025

M. MIRGODIN demande si les marchés de fin d'année auront bien lieu le 26 décembre et le 02 janvier ou est-ce qu'il est prévu de les décaler ?

Mme REOLON répond qu'il n'est pas prévu de les décaler.

M. le Maire ajoute qu'on évite de décaler les marchés parce que ça a des effets en chaîne sur d'autres marchés.

M. EL GHALLOUSSI souligne que s'agissant des tarifs, il n'apparaît pas la tarification de la location de la Halle et concernant aussi l'occupation du domaine public, le tarif des terrasses qui a fait quand même causer et notamment dans la presse locale, il y a eu une évolution, notamment par les bars et cafés. On en est où aujourd'hui ? Peut-être que l'on aura l'appui du collègue en charge du commerce en centre-ville sur ce sujet-là ? Et pourquoi encore une évolution ?

Mme REOLON répond que sur la Halle un règlement intérieur est en cours et depuis son ouverture, il y a eu quelques manifestations, quelques animations qui nous permettent de nous caler, de voir ce qui fonctionne, ce qui fonctionne peut-être moins bien, ce qu'il nous faut améliorer. Tout cela pour nous aider à construire un règlement intérieur qui va être fait assez rapidement, très prochainement, et donc la tarification en découlera dans la mesure où ces animations qui se sont déroulées nous permettent aussi d'avoir une meilleure visibilité sur les temps de mise en place, sur les temps d'organisation nécessaires, les temps des personnels qui sont mobilisés, donc tout cela nous permettra d'ajuster au mieux, et la tarification et le règlement intérieur. Après on a relativement peu de recul encore et ce recul était nécessaire pour nous permettre de travailler en tout état de cause avec des informations pertinentes et probantes. Sur le deuxième aspect des terrasses, les terrasses sont bien spécifiées dans l'occupation du domaine public et pour l'hiver il n'y a pas de terrasse mais nous reverrons pour la période estivale. En préambule les tarifs sont bien inscrits.

M. EL GHALLOUSSI demande qu'en est-il de l'utilisation du sous-sol des halles ? Il y a un tarif pour l'utilisation du sous-sol mais est-il utilisable ce sous-sol par les camelots, les exposants ?

M. TINDILLIERE souligne que suite à la commission de sécurité qui s'est tenu pour l'ouverture de l'équipement, le sous-sol est inaccessible à tout public hors agents de la collectivité. Dans le sous-sol, la collectivité, les services techniques, le service prestations, le service animation, la Ville peuvent stocker du matériel non inflammable. Pour rappel lors des discussions en conseil, il y avait eu un surcoût sur la sécurité incendie, on s'est imposé le fait que le sous-sol ne soit pas complètement adapté à une sécurité totale pour tout type de matériau donc on a soldé l'affaire, en disant que pour que cela coûte moins cher, seule la Ville peut stocker du matériel non inflammable sous la Halle. Concernant les camelots, le monte-charge est là pour les aider à descendre du matériel, généralement ce sont des vitrines qui ne sont pas inflammables, pareil même principe, les camelots iront chercher leur matériel le jeudi matin en présence de la placière ou d'un agent de la police municipale, ils ne peuvent pas y aller seuls, à la fin du marché, une fois qu'ils ont fini de nettoyer leur matériel, ils le redescendent, pour le moment il y a eu quelques demandes mais ils n'ont pas pris le pli de stocker du matériel même si on ouvert la possibilité. Les associations ne pourront rien stocker forcément. C'est un choix au niveau sécurité incendie.

M. EL GHALLOUSSI remarque qu'on nous présente une délibération avec la partie qui concerne le marché des Halles, exposition sous les Halles, d'ailleurs est-ce bien l'utilisation des Halles fermées, 150,00 € ? Et on renvoie cette délibération à un futur règlement intérieur avec une tarification spécifique de l'utilisation des Halles mais pourquoi n'a-t-on pas retiré tout simplement cette ligne le temps que soient votés le règlement intérieur et la tarification des Halles comme ça se fait pour les autres équipements publics et les salles ?

Mme REOLON répond qu'il est préférable de laisser une ligne plutôt que de la retirer, déjà c'est un principe. Alors je peux vous donner un exemple, avec l'association Vitry Art, nous avons organisé cette année deux salons d'artisans d'arts, l'association en question a fait des demandes de subventions auprès du conseil régional notamment, qui exigeait dans la demande que lui soit présentée une valorisation de l'utilisation de la Halle et des matériels également. Donc pour nous permettre de faire cette valorisation il nous faut un tarif, on ne peut pas faire une valorisation comme ça, donc c'est aussi pour cette raison-là que les tarifs aujourd'hui se justifient. Donc il vaut mieux laisser la ligne, donc la boucle étant bouclée, je reviens à qu'il vaut mieux laisser la ligne plutôt que de la retirer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

👉 **FIXE** pour l'année 2025 les tarifs municipaux proposés ci-dessous ;

CIMETIERES	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Proposition Tarifs 2025
CONCESSIONS			
15 ans le m2	61,00 €	68,00 €	76,00 €
30 ans le m2	261,00 €	266,00 €	271,00 €
50 ans le m2	522,00 €	532,00 €	542,00 €
ALVÉOLES CINÉRAIRES			
15 ans	287,00 €	293,00 €	299,00 €
30 ans	574,00 €	586,00 €	598,00 €
50 ans	1 148,00 €	1 172,00 €	1 196,00 €
CONCESSIONS CINÉRAIRES			
15 ans	131,00 €	134,00 €	137,00 €
30 ans	262,00 €	268,00 €	274,00 €
50 ans	524,00 €	536,00 €	548,00 €
Taxe de dépôt provisoire dans le caveau communal par jour	10,00 €	11,50 €	12,00 €

MEDIATHEQUES		Tarifs 2023	Tarifs 2024	Proposition Tarifs 2025
Inscription	moins de 18 ans	gratuit	gratuit	gratuit
	Lycéens, Etudiants, plus de 65 ans, chômeurs, bénéficiaires du RSA et handicapés résidant à VITRY-LE-FRANÇOIS	gratuit	gratuit	gratuit
	Plus de 18 ans			
	<i>Vitry-le-François</i>	9,90 €	11,00 €	11,20 €
	<i>Extérieur</i>	19,90 €	22,00 €	22,40 €
Prêt aux organismes et associations vitryates (30 documents)		gratuit	gratuit	gratuit
Prêt aux organismes et associations extérieures à Vitry (30 documents)		19,90 €	22,00 €	22,40 €
Perte de la carte		2,00 €	2,00 €	2,00 €
Remboursement de documents détérioré ou perdu		30,00 €	Prix remplacement à neuf	Prix remplacement à neuf
Photocopies A4 (<i>gratuit pour CV et lettre de motivation dans la limite de 10 documents par an et par personne</i>)		0,20 €	0,30 €	0,30 €
Photocopies A3 noir et blanc		0,40 €	0,60 €	0,60 €
Photocopies A3 couleur				1,00 €

Tarifs pour la mise à disposition de l'auditorium de la Médiathèque François MITTERRAND (gratuit pour les établissements scolaires, les associations locales, les organismes intervenant en partenariat avec la Ville)			
Réservation pendant les heures d'ouverture au public (Vitry-le-François) - Tarif horaire	24,30 €	26,00 €	26,50 €
Réservation hors les heures d'ouverture au public (Vitry-le-François) - Tarif horaire	42,30 €	45,00 €	46,00 €
Réservation pendant les heures d'ouverture au public (Extérieur) - Tarif horaire	48,60 €	52,00 €	53,00 €
Réservation hors les heures d'ouverture au public (Extérieur) Tarif horaire	84,60 €	90,00 €	92,00 €

LOCATION DE SALLES MUNICIPALES	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Proposition Tarifs 2025
ESPACE PAUL BERT : 80 places assises, Rue Sainte Barbe. catégorie 2	33,00 €	35,00 €	35,70 €
ESPACE PAUL BERT : 80 places assises, Rue Sainte Barbe. catégorie 3	66,00 €	70,00 €	71,40 €
Salle Gisèle HALIMI : Salle d'exposition, Rue Sainte Barbe catégorie 2	27,70 €	29,35 €	29,80 €
Salle Gisèle HALIMI : Salle d'exposition, Rue Sainte Barbe catégorie 3	55,40 €	58,70 €	59,60 €
Salle NOIROUX : 30 places assises, Espace Lucien HERR catégorie 2	22,00 €	23,30 €	23,80 €
Salle NOIROUX : 30 places assises, Espace Lucien HERR catégorie 3	44,00 €	46,60 €	47,60 €
Salle REVEL : 15 places assises, Espace Lucien HERR catégorie 2	16,70 €	17,70 €	18,10 €
Salle REVEL : 15 places assises, Espace Lucien HERR catégorie 3	33,40 €	35,40 €	36,20 €
Salle Joséphine PENCALET : 20 places assises, 1er étage, Salle CGT, Espace Lucien HERR catégorie 2	16,70 €	17,70 €	18,10 €
Salle Joséphine PENCALET : 20 places assises, 1er étage, Salle CGT, Espace Lucien HERR catégorie 3	33,40 €	35,40 €	36,10 €
Bureau N°6 :RDC, Espace Lucien HERR catégorie 2	11,00 €	11,65 €	11,90 €
Bureau N°6 :RDC, Espace Lucien HERR catégorie 3	22,00 €	23,30 €	23,80 €

SALLE DU MANEGE		Tarifs 2023	Tarifs 2024	Proposition tarifs 2025
CATEGORIE 1 : loto, thé dansant, arbres de Noël, Kermesse, Carnaval, Journées récréatives				
Forfait journée	associations vitryates	216,10 €	229,00 €	234,00 €
	autres loueurs vitryats	432,20 €	458,00 €	468,00 €
	association ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	864,40 €	916,00 €	936,00 €
Forfait journée supplémentaire préparation/démontage et dépassement d'horaire	associations vitryates	74,90 €	79,00 €	81,00 €
	autres loueurs vitryats	149,80 €	158,00 €	162,00 €
	association ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	299,60 €	316,00 €	324,00 €
CATEGORIE 2 : Bal, salon, forum, spectacles, manifestations sportives, assemblée générale, conférence, congrès				
Forfait journée	associations vitryates	431,20 €	457,00 €	468,00 €
	autres loueurs vitryats	862,40 €	914,00 €	936,00 €

	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	1 724,80 €	1 828,00 €	1 972,00 €
Forfait journée supplémentaire préparation/démontage et dépassement d'horaire	associations vitryates	146,60 €	155,00 €	162,00 €
	autres loueurs vitryats	293,20 €	310,00 €	324,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	586,40 €	620,00 €	648,00 €
OPTIONS				
Cuisine	associations vitryates	59,90 €	63,00 €	64,00 €
	autres loueurs vitryats	119,80 €	126,00 €	128,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	239,60 €	252,00 €	256,00 €
Vidéoprojecteur + écran	associations vitryates	50,00 €	53,00 €	54,00 €
	autres loueurs vitryats	100,00 €	106,00 €	108,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	200,00 €	212,00 €	216,00 €
Sonorisation simple	associations vitryates	44,40 €	47,00 €	48,00 €
	autres loueurs vitryats	88,80 €	94,00 €	96,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	177,60 €	188,00 €	192,00 €
Sonorisation lourde	associations vitryates	88,80 €	94,00 €	96,00 €
	autres loueurs vitryats	177,60 €	188,00 €	192,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	355,20 €	376,00 €	384,00 €

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		Tarifs 2023	Tarifs 2024	Proposition Tarifs 2025	
Braderie de la Saint Martin	le mètre linéaire	6,90 €	7,30 €	7,45 €	
	minimum de perception	33,40 €	35,40 €	36,15 €	
	frais de réservation par correspondance	5,70 €	6,05 €	6,20 €	
Marché des Halles	non abonnée	le mètre linéaire de façade	0,25 €	0,30 €	0,30 €
		à ajouter par m ² d'emplacement	0,15 €	0,20 €	0,20 €
		minimum de perception par jour	2,45 €	2,60 €	2,65 €
	Abonné	Remise de 10 %			
	électricité par ampère, par demi-journée (entre 6 et 10/demi-journée)	0,50 €	0,60 €	0,60 €	
	voitures publicitaires par jour et par véhicule emplacement avec ou sans vente	24,65 €	26,15 €	26,70 €	
	voitures publicitaires par jour et par véhicule sans demande préalable	71,70 €	76,00 €	77,55 €	
	expositions sous les halles	gratuit	gratuit	150,00 €	
Animations Place d'Armes	Animations organisées par des organismes extérieurs		27,00 €	28,60 €	29,20 €
	Manège	> à 5 m de profondeur, par m ²	0,75 €	0,80 €	0,80 €
		< à 5 m de profondeur, par mètre linéaire	4,30 €	4,60 €	4,70 €
Foires et divers	foire au palais (par métier, pour la durée de la foire) > à 5 m de profondeur, par m ²		0,75 €	0,80 €	0,80 €

	< à 5 m de profondeur, par mètre linéaire	4,30 €	4,60 €	4,70 €	
	funambules quai des fontaines, la journée	31,05 €	32,90 €	33,60 €	
	petits cirques (toutes surfaces occupées) par m ² et par jour	0,35 €	0,40 €	0,40 €	
	grands cirques (toutes surfaces occupées) forfait par jour	340,00 €	360,40 €	367,65 €	
	fête patronale ou de quartier (pour la durée de la fête) ou autre > à 5 m de profondeur, par m ²	0,30 €	0,32 €	0,33 €	
	fête patronale ou de quartier (pour la durée de la fête) < à 5 m de profondeur, par mètre linéaire	0,70 €	0,75 €	0,75 €	
Occupation du domaine public	trottoirs	Etalages et panneaux, par an, par m ²	19,30 €	20,50 €	20,95 €
		<i>Panneau publicitaire éloigné du commerce, par an</i>	191,00 €	202,50 €	206,55 €
		<i>Ventes de fleurs, cimetière du midi, par mètre linéaire, par jour</i>	1,95 €	2,10 €	2,15 €
	Chantiers (benne à ordures...)	<i>Chantier clos, par m², par jour (pour 1 mois)</i>	0,25 €	0,30 €	0,35 €
		Chantier non clos, par m ² , par jour (pour 1 mois)	0,25 €	0,30 €	0,30 €
		<i>chantier clos, par m², par jour (pour plus d'un mois)</i>	1,00 €	1,10 €	1,10 €
		<i>chantier non clos, par m², par jour (pour plus d'un mois)</i>	0,90 €	0,95 €	1,00 €
	Terrasses	non fermée, le m ² , par an	21,80 €	23,10 €	23,10 €
		fermée, le m ² , par an	45,60 €	48,35 €	48,35 €
		moins 6 mois le m ² , par an	10,90 €	11,55 €	11,55 €
	Réserve emplacement stationnement	par m ² , par jour (pour 1 mois)	0,20 €	0,20 €	0,20 €
		<i>par m², par jour, après 1 mois</i>	1,05 €	1,10 €	1,15 €
		exposition de véhicules, par jour	69,90 €	74,10 €	75,60 €
		commerce de glaces, de marrons chauds, de crêpes, forfait saison été ou saison hiver	74,90 €	79,40 €	81,00 €
		Camion pizzas, food truck, par m ² par jour	0,60 €	0,65 €	0,70 €
		kiosques photos et baraques, par an	153,00 €	162,20 €	165,45 €
	Electricité				
	Branchement sur 1 coffret (< 36 Kva)	11,00 €	13,20 €	13,20 €	
	Si le site est équipé à défaut 70 € forfaitaire pour le branchement (pour un coffret < 36 Kva)				

INTERVENTION SERVICES TECHNIQUES		Tarifs	Tarifs	Proposition
		2023	2024	2025
N° de prix	Désignation	Coût unitaire	Coût unitaire	Coût unitaire
MAIN D'OEUVRE				
1.1	Tout agent de service (l'heure)	20,70 €	21,42 €	21,68 €
1.2	Idem dimanche et jours fériés – Intervention dimanche et jours fériés (l'heure)	37,32 €	38,63 €	39,09 €

1.3	Idem intervention de nuit – Intervention du nuit (entre 22h00 et 7h00) (l'heure)	41,38 €	42,83 €	43,34 €
1.4	Intervention astreinte cadre technique (nuit, dimanche et jours fériés – intervention d'une heure) (l'heure)	44,34 €	45,89 €	46,44 €
MATERIEL ROULANT		Coût unitaire (sans chauffeur)e	Coût unitaire (sans chauffeur)	Coût unitaire (sans chauffeur)
2.1	Camionnette légère (le kilomètre)	1,25 €	1,34 €	1,36 €
2.2	Fourgon ou camion benne < 3,5 t (le kilomètre)	1,64 €	1,75 €	1,77 €
2.3	Camion benne poids lourds (l'heure)	45,18 €	48,34 €	48,92 €
2.4	Tractopelle (l'heure)	50,94 €	54,51 €	55,16 €
2.5	Nacelle élévatrice poids lourds (l'heure)	61,71 €	66,03 €	57,50 €
2.6	Véhicule serrurerie (véhicule, énergie et matériaux) (l'heure)	33,17 €	35,49 €	35,92 €
2.7	Chariot élévateur télescopique 21 m (l'heure)	108,19 €	115,76 €	117,15 €
2.8	Chariot élévateur à gaz (l'heure)	20,60 €	22,04 €	22,30 €

MATERIEL NON ROULANT		Coût unitaire (sans chauffeur)	Coût unitaire (sans chauffeur)	Coût unitaire (sans chauffeur)
3.1	Marteau piqueur thermique (l'heure)	9,91 €	10,60 €	10,73 €
3.2	Scie à sol (l'heure)	7,70 €	8,24 €	8,34 €
3.2	Pilonneuse (l'heure)	5,94 €	6,36 €	6,44 €
3.4	Plaque vibrante (l'heure)	6,68 €	7,15 €	7,24 €
3.5	Groupe électrogène (l'heure)	6,14 €	6,57 €	6,65 €
3.6	Nettoyeur thermique haute pression (l'heure)	11,02 €	11,79 €	11,93 €
DIVERS		Coût unitaire	Coût unitaire	Coût unitaire
	Traceuse	7,58 €		7,67 €
4.1	Mise à disposition d'éléments de sécurisation avant intervention	16,97 €		17,17 €

↳ **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2025.

Délibération n°12 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour des travaux d'hydrocarbure et d'inspection télévisée du réseau pluvial – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il est plutôt favorable à tout ce qui permet dans l'entretien régulier et l'adaptation, notamment sur le réseau, par contre il réitère la même demande qu'en conseil communautaire, c'est que l'on puisse aussi faire tout le travail de recherche, d'amélioration, d'adaptation, de prévention sur nos réseaux et pas que les réseaux de collecte d'eaux pluviales mais aussi les eaux usées. Pour rappel, chaque année quand on regarde le rapport d'activité au niveau de l'eau à la Communauté de communes, c'est 600.000 m³, ça représente la consommation d'environ 5.000 foyers sur notre territoire, à 120 m³ d'eau par foyer et par an, donc oui pour faire un groupement de commandes Ville et Communauté de communes et avoir des actions de prévention mais engageons aussi la réflexion.

M. le Maire réplique qu'il faut éviter de faire croire que ces réseaux sont en mauvaise état, ça se corrige et on a de très bons résultats comparés aux autres réseaux, alors ce n'est pas une raison évidemment pour ne rien faire et on fait, il suffit de regarder le budget annexe de la Communauté sur ce plan et il y a de gros travaux qui sont réalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet des travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée du réseau pluvial ;

↳ **ACCEPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;

↳ **AUTORISE** le coordonnateur à procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre correspondant avec la société retenue ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et à signer toutes pièces relatives à son exécution technique et financière, en ce qui concerne les besoins de la collectivité dont les modifications de contrat en cours de marché ;

↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitif 2025 et suivants.

Délibération n°13 : Marchés Publics – Lancement d'une consultation de travaux portant sur la rénovation thermique des bâtiments des services techniques municipaux – Autorisation donnée au Maire de signer les contrats

M. EL GHALLOUSSI dit qu'il est important d'insister sur les conditions de travail des agents, qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions, dans des conditions de sécurité, et ce n'est pas parce que l'on s'abstient que l'on ne reconnaît pas le travail des agents et que l'on ne reconnaît pas qu'il est important de concourir à améliorer surtout leurs conditions de travail. Dans cette délibération, tout à l'heure on a pu aborder la question de la planification des travaux, on parle d'1 million, 1,7 million, aujourd'hui sur la partie désamiantage comme sur les différents lots, au-delà même de la question des conditions de travail des agents, la collectivité a aussi un rôle à jouer sur le territoire en matière de soutien de l'économie locale, et on a déjà eu l'occasion de le rappeler en conseil communautaire. Avant même que vous arriviez Monsieur le Président, j'avais salué le manque de soutien à l'économie locale dans les lots qui avaient été attribués, sur un lot peinture par exemple à Paul Fort, à une entreprise de Moselle qui va faire plus de 200 kms pour venir faire de la peinture alors que l'on a plusieurs entreprises de peinture sur le territoire ou des entreprises d'électricité qui viennent aussi de loin parce que les offres des entreprises locales sont irrégulières. Donc oui pour soutenir l'économie locale et les entreprises mais à condition et j'espère que dans ce marché qui va être lancé, que les entreprises locales pourront répondre et pourront avoir des offres qui seront recevables et comme on a pu le voir sur la rénovation de l'école, avoir des entreprises qui sont retoquées parce que leur offre est irrecevable.

M. le Maire répond qu'un élu doit se préoccuper de l'intérêt général et du respect des lois de la République à travers le code des marchés, et le marché met en concurrence, et quelqu'un qui a gagné le marché a gagné le marché. C'est la loi pour tout le monde, c'est sur tous les territoires, alors ne donnez pas l'impression de jouer avec cela. Alors peut-être qu'un jour on aura supprimé le code des marchés c'est possible, que l'on soit sur un régime où l'on agisse comme dans le privé avec une responsabilité pénale, directe et immédiate mais pour l'instant ce n'est pas d'actualité, il y a un code des marchés publics et ne donnez pas l'impression que oui il faut le respecter mais si c'est quelqu'un de l'extérieur ce n'est pas bien etc. Je vous mets en garde contre ce genre de propos c'est tout.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 3 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. EL GHALLOUSI, MIRGODIN,

- ↳ **APPROUVE** le projet de rénovation thermique des bâtiments des services techniques municipaux ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure adaptée, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues et toute pièce relative à cette affaire ainsi que prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des partenaires financeurs éventuels, toutes les subventions possibles à leur taux maximum ;
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2025 et suivants.

M. le Maire remercie Madame la Directrice Générale des Services, son adjoint, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Directrice des ressources humaines, Madame la Directrice des Finances et puis l'ensemble des chefs de service et des élus qui ont travaillé, merci à notre encadrement pour le travail fait et qui a permis d'élaborer ce budget et puis merci aussi à ceux qui ont permis de l'animer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20h55.

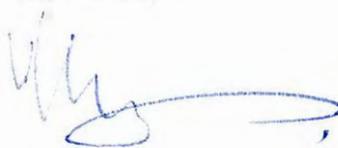
La secrétaire de séance,



Catherine VÉGA



Le Maire,



Jean-Pierre BOUQUET